Instructions: Questionnaire Marchands de Biens LCB/FT-P-C 2025

Le présent document fournit les définitions et les instructions permettant à une entité autorisée de remplir le questionnaire d'évaluation du risque en matière de LCB/FT-P-C.

Cinq onglets sont à remplir :

1) Risque lié au client ;
2) Risque lié aux produits services et opérations ;
3) Risque lié au canal de distribution ;
4) Contrôles et qualité des mesures d'atténuation du risque ;
5) Signataires.

Le questionnaire peut être soumis incomplet à condition que toutes les informations du dernier onglet soient fournies, avec mention de la raison de la soumission incomplète. Le fait de ne pas fournir des informations requises peut entraîner une surveillance renforcée ou d'autres mesures.

Les points suivants s'appliquent à toutes les questions, sauf indication contraire :

- Les réponses doivent inclure l'ensemble des produits ou des services offerts aux clients qui entrent dans le cadre du champ d'application de la réglementation LCB/FT-P-C en vigueur à Monaco.
- La période de déclaration s'étend du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.
- Les questions relatives au nombre de clients comprennent les clients actifs à la fin de la période de déclaration et les clients qui ont été actifs à un moment donné au cours de la période de déclaration.
- L'expression "clients uniques" signifie que, même lorsqu'un même client fait l'objet de plusieurs prestations, services, dossiers, mandats ou opérations, il doit néanmoins être considéré comme un seul et même client.
- Pour les besoins du questionnaire, l'entité doit comptabiliser le nombre de parties (acheteur, co-acheteur, vendeur, co-vendeur) aux opérations qui ont été réalisées sur la période demandée.
- Les questions relatives au nombre ou à la valeur des transactions se rapportent aux activités réalisées au cours de la période de déclaration.
- Toutes les questions pour lesquelles les entités déclarantes devront fournir des valeurs monétaires nécessitent une réponse en EUR. Seules les questions portant sur la valeur sont indiquées par le symbole monétaire € dans le questionnaire.
- Pour toutes les questions nécessitant des réponses incluant une répartition par pays, les réponses doivent être conformes à la norme ISO 3166 ou se faire à l'aide de la fonction « Bulk-paste » en utilisant les noms des pays, ou les codes ISO 2-alpha, 3-alpha, ou numérique. Un lien vers les noms de pays et les codes acceptables est disponible par le biais de la fenêtre popup de la fonction « Bulk-paste ». Cette fenêtre est accessible pour les questions accompagnées du symbole ⓘ.
- Si la nationalité, la résidence ou toute autre répartition demandée est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
- Pour les questions relatives aux types d'entité juridique/de profession et aux types de classification des entreprises, les systèmes de codes INS ou NACE peuvent être utilisés, ou des systèmes de codes équivalents. Pour les questions relatives aux types de classification, mais non spécifiées par le système de classification sectorielle de l'entité, veuillez-vous référer aux pratiques sectorielles en vigueur.
- Les réponses fournies dans l'enquête doivent concerner uniquement l'entité déclarante et ne doivent inclure aucun total de groupe.

- Si les données ne sont pas disponibles, veuillez ne pas entrer « 0 », laissez ce champ vide et indiquez la raison pour laquelle elles sont incomplètes. N'entrez « 0 » que lorsqu'il n'y a aucune activité de cette nature.

Sommaire

Glossaire **5**

Instructions, Inherent Risk **9**

1 Risque lié au client 9

1.1 Actif dans le cycle de déclaration 9

1.2 Récapitulatif des clients 9

1.3 Bénéficiaires effectifs 11

1.4 Distinction des types de clients 12

1.5 Clients – Personnes physiques 12

1.6 Clients – Personnes Morales 13

1.7 Clients – Associations 14

1.8 Clients – Trusts et autres constructions juridiques 14

1.9 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI) 15

1.10 Personne politiquement exposée (PPE) 16

1.11 Nationalités secondaires 16

1.12 PSAV 16

1.13 Types de clients monégasques - Achats et ventes 18

1.14 Retours et commentaires 19

2 Risque lié aux produits, services et opérations 20

2.1 Paiements directs avec les clients – Chèques 20

2.2 Paiements directs avec les clients - Transferts électroniques 20

2.3 Paiements directs avec clients - Espèces 22

2.4 Paiements directs avec les clients - D'autres types de paiement 23

2.5 Paiements directs avec les clients - Récapitulatif 23

2.6 Monnaies virtuelles 23

2.7 Achat et revente de biens immobiliers 23

2.8 Achat et revente de fonds de commerce 25

2.9 Achat et revente d'actions ou parts sociales de sociétés civiles 26

2.10 Collaboration 28

2.11 Retours et commentaires 28

3 Risques liés au canal de distribution 28

3.1 Identification 28

3.2 Entrée en relation 29

3.3 Structure 31

3.4 Finances de l'entité 32

3.5 Relations clients rejetées 32

3.6 Relations clients résiliées 33

3.7 Commentaires et retours 33
Instructions, Controls 34
Contrôles 34
1.1 Structure 34
1.2 Politiques et procédures 35
1.3 Gouvernance 36
1.4 Conformité et violations 38
1.5 Formation 38
1.6 CDD – Mesures de vigilance 39
1.7 Mesures de vigilance renforcée 42
1.8 Évaluations des risques 42
1.9 Audit / Contrôles 43
1.10 Opérations en espèces 43
1.11 Conservation des informations 43
1.12 Sanctions financières ciblées 44
1.13 Personne politiquement exposée (PPE) 45
1.14 Déclarations d'opérations suspectes 45
1.15 Retours et commentaires 46
Instructions, Signatories 47
Signataires 47

Glossaire

Termes	Définition
AMSF	L'Autorité Monégasque de Sécurité Financière (AMSF) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, et la corruption. https://amsf.mc (Auparavant SICCFIN)
Association	Aux fins de ce questionnaire, une association est une organisation librement constituée (groupe comptant des membres) et ayant acquis une personnalité juridique. Cela inclut le fait d'ouvrir un compte bancaire, de conclure des contrats, de comparaître devant les tribunaux, d'acheter des biens et de recevoir des dons. C.f. la loi monégasque n° 1.355 datée du 23/12/2008 pour les associations déclarées. Les associations comprennent également les associations étrangères jouissant d'une capacité d'action similaire, notamment en ce qui concerne l'ouverture d'un compte bancaire.
BC/FT-P-C	Blanchiment de capitaux, financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, et corruption
Bénéficiaire effectif	Le bénéficiaire effectif est défini dans l'article 21 de la Loi n. 1.362 du 03/08/2009 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption - la ou les personnes physiques qui, en dernier ressort, possèdent ou contrôlent le client ; ou - la ou les personnes physiques, pour lesquelles une opération est effectuée ou une activité est exercée ; ou - la ou les personnes physiques qui exercent en dernier lieu un contrôle effectif sur une personne morale ou une construction juridique.
Biens à double usage	Un bien à double usage désigne un bien, y compris un logiciel ou une technologie, susceptible d'avoir une utilisation tant civile que militaire. Cela inclut les biens pouvant contribuer à la conception, au développement, à la production ou à l'usage d'armes chimiques ou biologiques ou à leur livraison. Cela comprend tous les biens pouvant être utilisés à des fins non-explosives ou pouvant permettre la fabrication d'armes nucléaires ou tout autre dispositif nucléaire explosif.
CDD	Mesures de vigilance à l'égard de la clientèle (Customer Due Diligence)
Client	Le terme client désigne une personne physique ou une personne/entité morale avec laquelle l'entité déclarante entretient une relation d'affaires ou pour laquelle l'entité déclarante a effectué une transaction occasionnelle. Dans ce contexte, le terme « clients » fait référence à tous les clients existants avec lesquels l'entité a eu une relation d'affaires au cours de la période de déclaration, y compris les clients occasionnels (walk-in) et les clients qui ont bénéficié de services au cours de la période de déclaration. Sont désignés comme clients ceux qui ont bénéficié d'un produit ou d'un service entrant dans le champ d'application de la réglementation LCB/FT-P-C.
Client privé très fortuné (UHNWI)	Aux fins de ce questionnaire, le terme « client privé très fortuné » désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.
Compte actif	Concerne uniquement les clients qui sont actifs pendant la période de déclaration ou qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration.

Termes	Définition
Construction juridique	Relation établie au moyen d'un contrat entre deux ou plusieurs parties qui n'entraîne pas la création d'une personnalité juridique comme les trusts ou autre constructions similaires. Parmi les exemples de constructions similaires (aux fins de la LCB/FT-P-C) on compte la fiducie, le treuhand et le fidéicommis.
Correspondance bancaire	La correspondance bancaire désigne la fourniture de services bancaires par une banque en tant que « correspondant » à une autre banque en tant que « client », y compris la mise à disposition d'un compte courant ou d'un autre compte de passif et la fourniture des services qui y sont liés, tels que la gestion de trésorerie, les transferts internationaux de fonds, la compensation de chèques, les comptes « de passage » et les services de change.
CRF	Cellule de renseignement financier
DBT	Direction du Budget et du Trésor de Monaco
Gouvernement/secteur public	Le gouvernement/entité publique est une organisation ou un organisme fournissant des services au public au nom du gouvernement ou d'une autre entité publique.
Groupe de clients privés très fortunés (UHNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme « groupe de clients très fortunés » désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 50 millions d'EUR.
Groupe de particuliers fortunés (HNW Group)	Aux fins de ce questionnaire, le terme « groupe de particuliers fortunés » désignera un groupe de personnes physiques ayant des liens familiaux (ex : parent, enfant, époux, épouse, frère, sœur) dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR.
Haute direction	La haute direction désigne un dirigeant ou un employé qui a une connaissance suffisante de l'exposition de l'établissement au risque de BC/FT-P-C et qui a suffisamment d'ancienneté pour prendre des décisions affectant son exposition au risque, et qui ne doit pas nécessairement, dans tous les cas, être membre du conseil d'administration.
Haute direction	La haute direction désigne un dirigeant ou un employé qui a une connaissance suffisante de l'exposition de l'établissement au risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et qui a suffisamment d'ancienneté pour prendre des décisions affectant son exposition au risque, et qui ne doit pas nécessairement, dans tous les cas, être membre du conseil d'administration.
Institutions financières	On entend par « institution financière » toute personne physique ou morale qui exerce à titre professionnel une ou plusieurs des activités ou opérations suivantes pour ou au nom et pour le compte d'un client : 1. Acceptation de dépôts et autres fonds remboursables du public. 2. Octroi de prêts. 3. Crédit-bail financier. 4. Services de transfert de fonds ou de valeurs. 5. Émission et gestion de moyens de paiement (par exemple, cartes de crédit et de débit, chèques, chèques de voyage, mandats et traites bancaires, monnaie électronique). 6. Garanties et engagements financiers. 7. Opérations d'achat ou de vente : (a) d'instruments du marché monétaire (chèques, effets, certificats de dépôt, produits dérivés, etc ;) (b) d'opérations de change ; (c) d'instruments de change, de taux d'intérêt et d'indices ; (d) de valeurs mobilières ; (e) d'opérations à terme sur marchandises.

Termes	Définition
	8. Participation à des émissions de titres et la fourniture de services financiers liés à ces émissions. 9. Gestion de portefeuilles individuels et collectifs. 10. Conservation et administration de liquidités ou de titres liquides pour le compte de tiers. 11. Investir, administrer ou gérer de toute autre manière des fonds ou de l'argent pour le compte de tiers. 12. Souscription et placement d'assurances-vie et d'autres assurances liées aux investissements. 13. Opérations de change d'argent et de devises.
LCB/FT-P-C	Lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive, et la corruption
Nationalité principale	Aux fins de ce questionnaire, une personne ayant plusieurs nationalités doit être déclarée comme ayant une nationalité principale, qui doit être basée sur l'ordre suivant : nationalité du pays de naissance, nationalité du pays de résidence, autre nationalité.
NMPPP	Les négociants en métaux précieux et pierres précieuses
Non-résident	Aux fins du ce questionnaire, un non-résident est une personne physique qui n'est pas de nationalité monégasque et qui n'a pas de résidence à Monaco.
Opérations occasionnelles	Toute opération autre que celles effectuées dans le cadre d'une relation d'affaires établie.
Organisation à but non-lucratif (OBNL)	Le terme organisation à but non-lucratif (OBNL) désigne une personne morale, une construction ou une organisation dont l'activité principale consiste à collecter ou à distribuer des fonds à des fins charitables, religieuses, culturelles, éducatives, sociales ou fraternelles, ou pour la réalisation d'autres types de « bonnes œuvres ».
Particulier fortuné (HNWI)	Aux fins de ce questionnaire, le terme « particulier fortuné » (HNWI) désignera toute personne physique dont la somme de tous les comptes et actifs nets dépasse 5 millions d'EUR.
Personne morale	Le terme « personne morale » désigne toute entité qui n'est pas une personne physique et qui peut établir une relation client permanente avec une institution financière ou posséder des biens. Il peut s'agir de sociétés, d'organismes, de fondations, d'instituts, de partenariats, d'associations et d'autres entités similaires.
PPE Personne politiquement exposée	Les PPE sont des individus qui sont ou ont été chargés, au niveau national ou à l'étranger, de fonctions publiques importantes, par exemple, des chefs d'État ou de gouvernement, des politiciens de haut rang, des hauts fonctionnaires du gouvernement, de la justice ou de l'armée, des cadres supérieurs de sociétés d'État, des responsables de partis politiques importants.
Prestataires de services aux trusts et aux sociétés	L'expression « prestataires de services aux trusts et aux sociétés » désigne toutes les personnes ou entreprises qui ne sont pas prises en compte ailleurs et qui fournissent l'un des services suivants à des tiers : • Agir en tant qu'agent dans la création ou l'établissement de personnes morales. • Agir en tant que directeur ou secrétaire d'une société, ou en tant qu'associé d'une personne morale, ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant que tel. • Fournir un siège social, une adresse professionnelle, une résidence, une adresse de correspondance ou une adresse administrative à une personne morale ou à une construction juridique. • Effectuer un travail (ou équiper une autre personne pour qu'elle agisse) en tant que fiduciaire pour un trust direct ou exercer une fonction similaire en faveur d'une autre forme de construction juridique.

Termes	Définition
	• Agir ou faire en sorte qu'une autre personne agisse en tant qu'actionnaire désigné en faveur d'un tiers.
PSAV	Prestataire de services d'actifs virtuels.
Résident	Aux fins de ce questionnaire, le terme résident désigne toute personne physique monégasque ou légalement autorisée à vivre à Monaco.
Résidents étrangers	Aux fins de ce questionnaire, ce terme désignera tout ressortissant non monégasque qui réside à Monaco.
Ressortissant	Toute personne physique titulaire de la nationalité monégasque.
Service de transfert de fonds ou de valeurs	L'expression « service de transfert de fonds ou de valeurs » désigne un service financier qui consiste à accepter les espèces, les chèques ou tout autre instrument de paiement ou dépôt de valeur et à payer une somme équivalente en espèces ou sous toute autre forme à un bénéficiaire au moyen d'une communication, d'un message, d'un transfert ou d'un système de compensation auquel appartient le service de transfert de fonds ou de valeurs.
SICCFIN	Le Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN) est l'autorité centrale nationale chargée de recueillir, analyser et transmettre les informations en lien avec la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. **(maintenant AMSF)**
SFC	Sanctions financières ciblées
Société holding	Une société holding est un véhicule financier permettant de posséder et de contrôler d'autres actifs, tels que des biens immobiliers, des actions ou des sociétés. Le recours à une société holding crée une séparation juridique entre les actifs et les propriétaires.
Structure de propriété plus complexe	Aux fins de ce questionnaire, l'expression « structure de propriété plus complexe » fait référence à des clients pour lesquels l'entité déclarante rencontre des difficultés ou doit déployer des efforts accrus pour vérifier de manière indépendante l'identité du bénéficiaire effectif du client. Aux fins de ce questionnaire, les structures de propriété plus complexes sont des structures comportant trois niveaux de propriété ou plus entre le titulaire du compte et le bénéficiaire effectif, ou des structures comportant moins de trois niveaux de propriété mais dont il est difficile de vérifier le bénéficiaire effectif en raison de l'obscurité ou de l'obscurcissement, par exemple lorsque les informations ne sont pas accessibles au public, manquent de transparence, impliquent une société ou un trust étranger, nécessitent une coopération étrangère pour être vérifiées, ou lorsque le propriétaire enregistré est un professionnel (avocat, comptable, entreprise de services aux entreprises).
Types de paiement au nom des clients	Les paiements pour le compte de clients sont des transactions effectuées par l'entité déclarante à des tiers pour le compte de clients. Il peut s'agir, par exemple, de transactions fondées sur une procuration, par un signataire de compte ou une modalité similaire.
Types de paiement avec clients	Les paiements avec les clients sont des transactions effectuées entre l'entité déclarante et ses clients pour des produits ou des services offerts par l'entité, des transactions effectuées en personne et la collecte de dépôts.

Instructions, Inherent Risk

Q#	Texte de la question	Instructions
1 Risque lié au client		
1.1 Actif dans le cycle de déclaration		
Q1	Au cours des cinq dernières années, avez-vous exercé au moins l'une des activités soumises à la loi n°1.362 ? Activités concernées : • Achats ou reventes de biens immobiliers • Achats ou reventes de fonds de commerce • Achats ou reventes d'actions et parts sociales de sociétés civiles	cf. lien
Q2	Veuillez préciser la raison pour laquelle aucune activité n'a été réalisée au cours des cinq dernières années.	Lorsque la réponse ci-dessus est non.
Q3	Au cours de la période de déclaration, avez-vous exercé au moins l'une des activités soumises à la loi n°1.362 ? Activités concernées : • Achats ou reventes de biens immobiliers • Achats ou reventes de fonds de commerce • Achats ou reventes d'actions et parts sociales de sociétés civiles	cf. lien
Q4	Veuillez préciser la raison pour laquelle aucune activité n'a été réalisée au cours de la période de déclaration.	Lorsque la réponse ci-dessus est non.
1.2 Récapitulatif des clients		
Au cours des cinq dernières années		
Q5	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont été actifs à un moment donné au cours des cinq dernières années selon la nationalité principale du client, ou pays du siège social ou lieu d'incorporation.	En cas de bi-nationalité ou de pluri-nationalité, indiquer celle qui est la plus communément utilisée. Si la nationalité est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante. Pour les questions mentionnant un « client unique », veuillez tenir compte de ce qui suit : • Si un même client effectue plusieurs opérations, il est considéré comme un seul client. • Si l'entité fournit plusieurs services ou dispose de plusieurs contrats ou relations avec le même client, il est considéré comme un seul client. Toute autre situation où le même client serait compté deux fois, veuillez considérer qu'il s'agit d'un seul client.
Q6	*Nombre total de clients uniques - 5 dernières années*	**Calcul automatisé.**
Q7	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et de reventes effectués avec les clients, ventilé par nationalité primaire du client, ou par le pays du siège ou de l'immatriculation, au cours des cinq dernières années.	**Seules les opérations réalisés pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.** Aucune valeur monétaire ne doit être calculée, veuillez fournir uniquement le nombre d'opérations.

Q#	Texte de la question	Instructions
Q8	Veuillez indiquer la valeur totale des achats et reventes effectués avec les clients, ventilé par nationalité primaire du client, ou par le pays du siège ou de l'immatriculation, au cours des cinq dernières années.	
Au cours de la période de déclaration		
Q9	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration selon la nationalité principale du client, ou pays du siège social ou lieu d'incorporation.	
Q10	*Nombre total de clients uniques - période de déclaration*	**Calcul automatisé.**
Q11	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et de reventes effectués avec les clients, ventilé par nationalité primaire du client, ou par le pays du siège ou de l'immatriculation, au cours de la période de déclaration.	
Q12	*Nombre total d'achats et de reventes - période de déclaration*	**Calcul automatisé.**
Q13	Veuillez indiquer la valeur totale des achats et reventes effectués avec les clients, ventilé par nationalité primaire du client, ou par le pays du siège ou de l'immatriculation, au cours de la période de déclaration.	
Q14	*Valeur totale d'achats et de reventes - période de déclaration*	**Calcul automatisé.**
Q15	Avez-vous effectué des achats ou reventes directement avec des clients (sans passer par un intermédiaire) au cours de la période de déclaration ?	
Q16	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration et avec lesquels vous avez conclu directement des achats et reventes sans l'intermédiaire d'un tiers (hors notaire).	
Q17	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et de reventes effectués directement avec les clients, sans intervention d'un tiers (hors notaire) au cours de la période de déclaration.	
Q18	Veuillez indiquer la valeur totale des achats et reventes effectués directement avec les clients, sans intervention d'un tiers (hors notaire), au cours de la période de déclaration.	
Q19	Avez-vous effectué des achats ou reventes avec un tiers agissant comme intermédiaire (hors notaire) ?	
Q20	Veuillez indiquer le nombre total d'intermédiaires uniques (hors notaire) avec lesquels vous avez réalisé des achats et reventes pendant la période de déclaration.	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q21	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et reventes effectués avec un tiers (hors notaire) au cours de la période de déclaration.	
Q22	Veuillez indiquer la valeur totale des achats et reventes effectués avec un tiers (hors notaire) au cours de la période de déclaration.	
1.3 Bénéficiaires effectifs		
Q23	Votre entité enregistre-t-elle des informations relatives aux bénéficiaires effectifs ?	Les informations relatives aux bénéficiaires effectifs : données d'identification, adresses, etc.
Q24	Quelles sont les conditions qui font que votre entité enregistre les informations relatives aux bénéficiaires effectifs ?	
Q25	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs uniques qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration.	La notion complète de bénéficiaire effectif est visée à l'article 14 de l'OS n°2.318 modifiée, qui peuvent être identifiés par : • Leur contrôle direct ou indirect (par tout autre moyen [que par la détention de capital ou de droit de vote, c'est-à-dire], un pouvoir de contrôle sur le capital ou sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés ou de la personne physique) ; • Le représentant de la société lorsqu'aucune personne physique n'a pu être identifié selon les critères prévus par avant (a) le ou les gérants des SNC, des SCS, des SARL, des CSA et des sociétés civiles ; b) l'administrateur délégué ou le directeur général des sociétés anonymes ; c) le syndic nommé dans le cadre d'une procédure judiciaire de cessation des paiements, de règlement judiciaire ou de liquidation des biens). • Leur détention directe ou indirecte (au moins 25 % du capital ou des droits de vote de la personne morale). Cette valeur sera validée par rapport aux autres réponses fournies à des questions ultérieures concernant les bénéficiaires effectifs.
Q26	Votre entité peut-elle distinguer la nationalité du bénéficiaire effectif des clients ?	Indiquer si oui ou non, votre entité est en mesure de réaliser la distinction.
Q27	Fournir la répartition en pourcentage des principales nationalités des bénéficiaires effectifs.	Veuillez indiquer la répartition en pourcentage des nationalités principales des bénéficiaires effectifs de tous les clients, y compris les bénéficiaires effectifs ayant différents pourcentages de propriété, ceux qui exercent un contrôle direct ou indirect et ceux qui représentent une personne morale.

Q#	Texte de la question	Instructions
Q28	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs exerçant un contrôle direct ou indirect sur une personne morale, ventilé par nationalité principale.	Il s'agit de ventiler les bénéficiaires effectifs par catégorie d'une part puis par nationalité. Trois questions regroupent ainsi la notion complète de bénéficiaire effectif, au regard de l'article 14 de l'OS n°2.318 modifiée, qui peuvent être identifiés selon les modalités susvisées. Ici, il convient d'indiquer le nombre de bénéficiaires effectifs qui ont ce statut de par leur contrôle direct ou indirect (par tout autre moyen [que par la détention de capital ou de droit de vote, c'est-à-dire], un pouvoir de contrôle sur le capital ou sur les organes de gestion, d'administration ou de direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés ou de la personne physique). Ce nombre doit être ventilé par nationalité. Si la nationalité est inconnue, veuillez sélectionner « Inconnu » dans la liste déroulante.
Q29	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs représentant une personne morale, ventilé par nationalité principale.	
Q30	Votre entité peut-elle distinguer les bénéficiaires effectifs qui détiennent 25 % ou plus ?	
Q31	Veuillez fournir le nombre total de bénéficiaires effectifs détenant au moins 25%, ventilé par nationalité principale du BE.	
Q32	Votre entité enregistre-t-elle la résidence pour les bénéficiaires effectifs détenant une participation de 25 % ou plus ?	Indiquer si oui ou non, votre entité enregistre leur lieu de résidence.
Q33	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs des résidents étrangers, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25%.	
Q34	Veuillez indiquer le nombre total de bénéficiaires effectifs des non-résidents, par nationalité principale du bénéficiaire effectif, pour les bénéficiaires effectifs détenant 25%.	
1.4 Distinction des types de clients		
Que vous ayez ou non de tels clients, votre entité identifie-t-elle et enregistre-t-elle le type de clients lorsqu'il s'agit de:		
Q35	HNWIs ?	Indiquer si oui ou non, votre entité est en mesure d'identifier et d'enregistrer les informations sur les types de clients visés par-après (trusts, associations, autres constructions juridiques, HNWI). Cette question vise à déterminer ce que votre entité est en mesure de faire, que vous ayez actuellement de tels clients ou non.
Q36	UHNWIs ?	
Q37	Trusts et d'autres constructions juridiques ?	
Q38	PSAV (prestataires de services d'actifs virtuels) qui fournissent d'autres services ?	
1.5 Clients – Personnes physiques		

Q#	Texte de la question	Instructions
Q39	Avez-vous effectué des achats ou reventes avec des clients qui sont des personnes physiques au cours de la période de déclaration ?	
Q40	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des personnes physiques (individus), classés selon la nationalité principale de l'individu.	Si une personne physique (individu) agit pour le compte d'une personne morale ou d'une construction, cette personne **ne doit pas** être comptée comme une personne physique. Si vous avez 2 clients au total, vous devez retrouver 2 clients, même si la répartition est différente. Exemple : • Personne physique ventilée par nationalité : 2 clients → 1 Suisse, 1 Japonais • Personne physique ventilée par résidence : 2 clients → 2 résidents à Monaco Le nombre total reste identique : 2 clients.
Q41	Nombre total de clients uniques qui sont des personnes physiques.	**Calcul automatisé.**
Q42	Veuillez fournir le nombre total de clients uniques qui sont des personnes physiques qui sont des nationaux.	
Q43	Veuillez fournir le nombre total de clients uniques qui sont des personnes physiques qui sont des résidents étrangers.	
Q44	Veuillez fournir le nombre total de clients uniques qui sont des personnes physiques qui ne sont pas des résidents.	
Q45	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et reventes effectués avec des clients qui sont des personnes physiques.	
Q46	Veuillez indiquer la valeur totale des achats et reventes effectués avec les clients qui sont des personnes physiques.	
1.6 Clients – Personnes Morales		
Q47	Avez-vous effectué des achats ou reventes avec des clients qui sont des personnes morales au cours de la période de déclaration ?	
Q48	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des personnes morales, ventilé selon le pays du siège ou de l'immatriculation	
Q49	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et reventes effectués avec des clients qui sont des personnes morales.	
Q50	Veuillez indiquer la valeur totale des achats et reventes effectués avec les clients qui sont des personnes morales.	
Q51	Votre entité distingue-t-elle si les clients sont des personnes morales monégasques et le type de personne morale ?	• Société à responsabilité limitée SARL • Société en commandite simple SCS • Société en nom collectif SNC

Q#	Texte de la question	Instructions
		• Société anonyme monégasque SAM • Société en commandite par actions SCA • Société civile immobilière SCI • Société civile particulière SCP • Fondation monégasque • Associations monégasques • Groupement d'intérêt économique GIE • Domaine Privé de l'Etat Monégasque • Trusts • Autres SC (sociétés civiles) • Autres sociétés commerciales • Autres arrangements juridiques • Entreprise individuelle
Q52	Veuillez indiquer le nombre de clients qui sont des personnes morales monégasques, ventilé par type.	
1.7 Clients – Associations		
Q53	Avez-vous effectué des achats ou reventes avec des clients qui sont des associations au cours de la période de déclaration ?	
Q54	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des associations, ventilé par pays de création de l'association.	
Q55	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et reventes effectués avec des clients qui sont des associations.	
Q56	Veuillez indiquer la valeur totale des achats et reventes effectués avec les clients qui sont des associations.	
1.8 Clients – Trusts et autres constructions juridiques		
Q57	Avez-vous réalisé des achats ou reventes avec des clients qui sont des Trusts ou des autres constructions juridiques ?	
Q58	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des trusts et d'autres constructions juridiques.	
Q59	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des trusts et autres constructions juridiques.	
Q60	Veuillez indiquer le nombre total de personnes physiques qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par nationalité primaire.	
Q61	Veuillez indiquer le nombre total de personnes physiques qui sont des trustees à titre professionnel, ventilé par pays dans lequel le trust a été créé.	
Q62	Votre entité dispose-t-elle d'informations sur le nombre et la valeur de leurs opérations ?	
Q63	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et reventes effectués avec des clients qui sont des trusts et d'autres constructions juridiques.	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q64	Veuillez indiquer la valeur totale des achats et reventes effectués avec les clients qui sont des trusts et d'autres constructions juridiques.	
Q65	Veuillez préciser le type d'autres constructions juridiques non mentionnées dans les questions précédentes que votre entité a comme clients.	
1.9 Particuliers fortunés (HNWI) et particuliers très fortunés (UHNWI)		
Q66	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers fortunés (HNWI) ou des groupes fortunés (HNW group) ou bénéficiaires effectifs (qui sont des HNWI) de personnes morales/constructions juridiques clientes ?	**HNWI : > 5 millions.** UHNWI : > 50 millions. Un UNHWI est nécessairement un HNWI. Dans le STRIX, un UNHWI doit être comptabilisé à la fois dans la catégorie HNWI et UHNWI.
Q67	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
Q68	Veuillez indiquer le nombre total des achats, ventes et locations de biens immobiliers effectués avec des clients qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group.	
Q69	Veuillez indiquer la valeur totale des achats, ventes et locations de biens immobiliers avec des clients qui sont des HNWI ou des individus appartenant à un HNW Group, (entrants et sortants).	
Q70	Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales qui sont des particuliers fortunés (HNWI), ventilés par nationalité principale du HNWI.	
Q71	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des particuliers très fortunés (UHNWI) ou des groupes de particuliers très fortunés (UHNW Group) ou bénéficiaires effectifs (qui sont des UHNWI) de personnes morales/constructions juridiques clientes ?	HNWI : > 5 millions. **UHNWI : > 50 millions.** Un UNHWI est nécessairement un HNWI. Dans le STRIX, un UNHWI doit être comptabilisé à la fois dans la catégorie HNWI et UHNWI.
Q72	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group, répartis selon la nationalité principale de l'individu (y compris les clients nationaux).	
Q73	Veuillez indiquer le nombre total des achats, ventes et locations de biens immobiliers effectués avec des clients qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group.	
Q74	Veuillez indiquer la valeur totale des achats, ventes et locations de biens immobiliers avec des clients qui sont des UHNWI ou des individus appartenant à un UHNW Group (entrants et sortants).	
Q75	Veuillez indiquer le nombre total de clients bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales et qui sont des particuliers très fortunés (UHNWI), ventilés par nationalité primaire de l'UHNWI.	

Q#	Texte de la question	Instructions
1.10 Personne politiquement exposée (PPE)		
Q76	Votre entité compte-t-elle parmi ses clients des personnes politiquement exposées (PPE) ?	
Q77	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, ventilé selon le lieu de résidence des PPE (y compris les clients nationaux)	
Q78	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui sont des PPE, ventilé selon la nationalité primaire de la PPE (y compris les clients nationaux)	
Q79	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et reventes effectués avec des clients qui sont des PPE.	
Q80	Veuillez indiquer la valeur totale des achats et reventes effectués avec des clients qui sont des PPE, en euros.	
Q81	Veuillez indiquer le nombre total de clients qui sont les bénéficiaires effectifs uniques de personnes morales/trusts et autres constructions juridiques et qui sont des PPE. Veuillez les classer selon la nationalité principale de la PPE.	Pour les besoins de cette question, on entend par "bénéficiaire effectif" toute personne physique qui possède ou exerce un contrôle final effectif sur un client, directement ou indirectement, ou la personne physique qui exerce un contrôle final effectif sur une personne morale ou une construction juridique. L'expression « bénéficiaires effectifs uniques » signifie que, quand bien même une personne physique serait le bénéficiaire effectif de plusieurs personnes morales/constructions, elle ne doit néanmoins être considérée que comme un seul bénéficiaire effectif.
Q82	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et reventes effectués par des bénéficiaires effectifs de personnes morales/trusts et autres constructions juridiques qui sont des PPE.	
1.11 Nationalités secondaires		
Q83	Pour les clients ayant deux ou plusieurs nationalités, votre entité enregistre-t-elle toutes les nationalités du client ?	
Q84	Veuillez fournir le nombre total de nationalités secondaires des clients uniques qui sont des personnes physiques (individus), classés selon la(les) nationalité(s) secondaire(s) du client, le cas échéant (y compris les nationaux).	
1.12 PSAV		
Q85	Votre entité a-t-elle des clients qui sont des PSAV ?	
Q86	Votre entité distingue-t-elle si des clients PSAV sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ?	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
Q87	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers) ?	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)

Q#	Texte de la question	Instructions
Q88	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers), ventilé par pays d'établissement.	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
Q89	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et reventes effectués avec les clients PSAV qui qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers).	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
Q90	Veuillez indiquer la valeur totale des achats et reventes effectués avec les clients PSAV qui sont des prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers).	Prestataires de conservation (Custodian Wallet Providers)
Q91	Votre entité distingue-t-elle si des clients PSAV sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
Q92	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle ?	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
Q93	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle, ventilé par pays d'établissement.	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
Q94	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et reventes effectués avec les clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle.	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
Q95	Veuillez indiquer la valeur totale des achats et reventes effectués avec les clients PSAV qui sont des fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle.	Fournisseurs d'échange de monnaie virtuelle
Q96	Votre entité distingue-t-elle si des clients PSAV sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons) ?	ICO
Q97	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons) ?	ICO
Q98	Veuillez fournir le nombre total de clients uniques PSAV qui sont des services liés aux ICO (offre au public de jetons), ventilé par pays d'établissement.	ICO
Q99	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et reventes effectuées avec les clients PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons).	ICO
Q100	Veuillez indiquer la valeur totale des achats et reventes effectués avec les clients PSAV qui sont des prestataires de services liés aux ICO (offre au public de jetons).	ICO
Q101	Votre entité distingue-t-elle si des clients PSAV fournissent d'autres services non mentionnés ci-dessus ?	VASP qui fournissent d'autres services
Q102	Votre entité a-t-elle des clients PSAV qui fournissent d'autres services ?	VASP qui fournissent d'autres services
Q103	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques PSAV qui fournissent d'autres services, ventilé par pays d'établissement.	VASP qui fournissent d'autres services

Q#	Texte de la question	Instructions
Q104	Veuillez indiquer le nombre total d'achats et reventes effectués avec les clients PSAV qui fournissent d'autres services non mentionnés ci-dessus.	VASP qui fournissent d'autres services
Q105	Veuillez indiquer la valeur totale des achats et reventes effectués avec les clients PSAV qui fournissent d'autres services.	VASP qui fournissent d'autres services
Q106	Veuillez préciser quels sont les autres services fournis par les clients PSAV qui ne sont pas mentionnés ci-dessus.	VASP qui fournissent d'autres services
1.13 Types de clients monégasques - Achats et ventes		
Q107	Avez-vous eu des clients monégasques au cours de la période de déclaration ?	
Q108	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des avocats ou qui exercent d'autres professions juridiques.	
Q109	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des auditeurs/comptables.	
Q110	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des actionnaires/administrateurs agissant pour le compte d'une autre personne.	
Q111	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont émetteurs, utilisateurs ou fournisseurs d'actions au porteur ou d'autres instruments au porteur.	
Q112	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des agents immobiliers.	
Q113	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des NMPPP.	
Q114	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des prestataires de services aux trusts et aux sociétés.	
Q115	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des Multi-Family Offices.	
Q116	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des Single-Family Offices.	
Q117	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des structures de propriété plus complexes.	
Q118	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans des sociétés caractérisées par une forte utilisation d'espèces.	
Q119	Veuillez indiquer le nombre total de clients monégasques qui fournissent ou qui acceptent des paiements à partir de cartes prépayées anonymes / cartes avec un seuil élevé de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle.	
Q120	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le marché de l'art et des antiquités.	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q121	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans l'import-export.	
Q122	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le commerce des biens de grande valeur.	
Q123	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des OBNL.	
Q124	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans un casino ou des jeux d'argent.	
Q125	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le bâtiment ou le développement immobilier.	
Q126	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans les industries extractives.	
Q127	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans le secteur de la défense / des armes.	
Q128	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui exercent une activité liée à la navigation de plaisance.	
Q129	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des agents ou des intermédiaires sportifs.	
Q130	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques impliqués dans la gestion de fonds.	
Q131	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des sociétés holding.	
Q132	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont commissaires-priseurs.	
Q133	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont des concessionnaires de véhicules automobiles.	
Q134	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui relèvent du gouvernement et du secteur public.	
Q135	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont impliqués dans la vente d'avions ou l'affrètement de jets privés.	
Q136	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques monégasques qui sont impliqués dans le transport.	
1.14 Retours et commentaires		
Q137	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
Q138	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	

Q#	Texte de la question	Instructions
2 Risque lié aux produits, services et opérations		
2.1 Paiements directs avec les clients – Chèques		
Les questions de cette sous-catégorie portent sur les paiements effectués ou reçus dans le cadre de la fourniture des produits ou services de l'entité, lorsque les clients interviennent directement par ou avec eux-mêmes dans le paiement, et non par l'entité ou des tiers agissant pour leur compte (« paiements directs avec les clients »).		
Q139	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des paiements par chèque avec les clients ?	
Q140	Votre entité a-t-elle accepté ou effectué des paiements par chèque avec les clients au cours de la période de déclaration ?	
Q141	Prière d'indiquer le nombre total de paiements (tant entrants que sortants) par chèque avec des clients.	Exemple : Une contrepartie vous règle en **3 paiements distincts** répartis sur deux années : • Paiement n°1 : 40 000 € en chèque → **réalisé en 2025** • Paiement n°2 : 40 000 € en chèque → **réalisé en 2025** • Paiement n°3 : 30 000 € en virement électronique → **réalisé en 2026** **Seuls les opérations réalisées pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.** **Période de déclaration 2025 :** Nombre total d'opérations par chèque : **2**
Q142	Veuillez indiquer la valeur totale des paiements (tant entrants que sortants) par chèque avec des clients.	Exemple : Une contrepartie vous règle pour un montant total de 100 000 € en **3 paiements distincts**, répartis sur deux années : • Paiement n°1 : 40 000 € en chèque → **réalisé en 2025** • Paiement n°2 : 40 000 en chèque→ **réalisé en 2025** • Paiement n°3 : 30 000 € en virement électronique → **réalisé en 2026** **Seuls les paiements réalisés pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.** **Période de déclaration 2025 :** Valeur totale des paiements par chèque : **80 000 €**
2.2 Paiements directs avec les clients - Transferts électroniques		
Q143	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des paiements par transfert électronique avec les clients ?	Les transferts électroniques incluent les paiements provenant d'une forme électronique, tels que les virements électroniques, les prélèvements, les prestataires de services de paiements (PSP) (Pay Pal)

Q#	Texte de la question	Instructions
		(Carlo), les cartes de débit, les cartes de crédit, les paiements en monnaie virtuelle, etc.
Q144	Votre entité a-t-elle accepté ou effectué des paiements par transfert électronique avec les clients au cours de la période de déclaration ?	
Q145	Prière d'indiquer le nombre total de paiements (tant entrants que sortants) par transfert électronique avec des clients.	Exemple : Une contrepartie vous règle en **3 paiements distincts** répartis sur deux années : • Paiement n°1 : 40 000 € en virement électronique → **réalisé en 2025** • Paiement n°2 : 40 000 € en virement électronique → **réalisé en 2025** • Paiement n°3 : 30 000 € en virement électronique → **réalisé en 2026** **Seuls les opérations réalisées pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.** **Période de déclaration 2025 :** Nombre total d'opérations par transfert électronique : **2**.
Q146	Veuillez indiquer la valeur totale des paiements (tant entrants que sortants) par transfert électronique avec des clients.	Exemple : Une contrepartie vous règle un montant total de **100 000 €**. Le client règle en **3 paiements distincts** : • Paiement n°1 : 40 000 € en virement électronique → **réalisé en 2025** • Paiement n°2 : 40 000 en virement électronique → **réalisé en 2025** • Paiement n°3 : 30 000 € en virement électronique → **réalisé en 2026** **Seuls les paiements réalisés pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.** **Période de déclaration 2025 :** Valeur totale des paiements par transfert électronique : **80 000 €**
Q147	Votre entité accepte-t-elle des opérations par carte de crédit avec les clients ?	
Q148	Votre entité a-t-elle accepté ou effectué des opérations par carte de crédit avec les clients au cours de la période de déclaration ?	
Q149	Parmi les transferts électroniques déclarés, veuillez indiquer le nombre total d'opérations par carte de	

Q#	Texte de la question	Instructions
	crédit avec les clients au cours de la période de déclaration.	
Q150	Veuillez indiquer la valeur totale des paiements par carte de crédit avec les clients au cours de la période de déclaration.	
	2.3 Paiements directs avec clients - Espèces	
Q151	Votre entité accepte-t-elle ou effectue-t-elle des paiements en espèces avec les clients ?	
Q152	Votre entité a-t-elle accepté ou effectué des paiements en espèces avec les clients au cours de la période de déclaration ?	
Q153	Veuillez fournir le nombre total de paiements (tant entrants que sortants) en espèces avec les clients.	Exemple : Une contrepartie vous règle en **3 paiements distincts** répartis sur deux années : • Paiement n°1 : 10 000 € en espèces → **réalisé en 2025** • Paiement n°2 : 40 000 € en chèque → **réalisé en 2025** • Paiement n°3 : 30 000 € en virement électronique → **réalisé en 2026** **Seuls les opérations réalisées pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.** **Période de déclaration 2025 :** Nombre total d'opérations en espèces : **1**
Q154	Veuillez indiquer la valeur totale des paiements (tant entrants que sortants) en espèces avec les clients.	Exemple : Une contrepartie vous règle un montant total de **100 000 €**. Le client règle en **3 paiements distincts** : • Paiement n°1 : 10 000 € en espèces → **réalisé en 2025** • Paiement n°2 : 40 000 € en chèque → **réalisé en 2025** • Paiement n°3 : 50 000 € en virement électronique → **réalisé en 2026** **Seuls les paiements réalisés pendant la période de déclaration sont à comptabiliser.** **Période de déclaration 2025 :** Valeur totale des paiements en espèces : **10 000 €**
Q155	Veuillez indiquer la valeur totale des paiements (tant entrants que sortants) en espèces dans des devises autres que l'euro, avec des clients.	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q156	Prière d'indiquer le nombre total de paiements en espèces (tant entrants que sortants) pour un montant supérieur ou égal à 10 000 euros avec des clients.	
2.4 Paiements directs avec les clients - D'autres types de paiement		
Q157	Votre entité utilise-t-elle d'autres types de paiement avec les clients?	
Q158	Veuillez indiquer le nombre total d'opérations effectuées à travers d'autres types de paiement avec les clients au cours de la période de déclaration.	
Q159	Veuillez indiquer la valeur totale des paiements à travers d'autres types de paiement avec les clients au cours de la période de déclaration.	
Q160	Quels sont les autres types de paiement ?	
2.5 Paiements directs avec les clients - Récapitulatif		
Q161	*Somme # nombre de paiements avec les clients*	**Calcul automatisé.**
Q162	*Somme de la valeur des paiements avec les clients*	**Calcul automatisé.**
2.6 Monnaies virtuelles		
Q163	Acceptez-vous ou effectuez-vous des paiements en utilisant des crypto-monnaies avec des clients ?	
Q164	Votre entité a-t-elle accepté ou effectué des paiements en utilisant des crypto-monnaies avec les clients au cours de la période de déclaration ?	
Q165	Veuillez indiquer le nombre total de paiements (entrants et sortants) avec les clients et utilisant des crypto-monnaies au cours de la période de déclaration.	
Q166	Veuillez indiquer la valeur des paiements (entrants et sortants) à l'aide de crypto-monnaies (en équivalent en euros) au cours de la période de déclaration.	
Q167	Prévoyez-vous d'accepter des paiements, ou de proposer des produits et services, en utilisant des monnaies virtuelles au cours de l'année prochaine ?	L'entité déclarante devrait déclarer si elle compte être active, ou proposer des produits et services en matière d'actifs virtuels au cours des années suivantes, accepter ou effectuer des paiements à l'intention des/ par des clients, ou investir dans les actifs virtuels.
Q168	Votre entité entretient-elle des relations d'affaires avec des plateformes ou des intermédiaires en matière d'actifs virtuels ?	
Q169	Prière de nommer les plateformes ou intermédiaires en matière d'actifs virtuels avec lesquels votre entité entretient des relations d'affaires.	Cela devrait inclure non seulement les paiements reçus ou les investissements directs liés aux actifs virtuels, mais aussi les paiements impliquant des tiers (agents, intermédiaires, prestataires de services liés aux actifs virtuels, etc.).
2.7 Achat et revente de biens immobiliers		
Au cours des cinq dernières années		
Q170	Votre entité a t-elle réalisé des achats et reventes de biens immobiliers au cours des cinq dernières années ?	
Q171	Combien d'achats de biens immobiliers sont intervenus au cours des cinq dernières années ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q172	Veuillez indiquer la valeur d'achat des biens immobiliers (en euros) au cours des cinq dernières années.	
Q173	Combien de reventes de biens immobiliers sont intervenus au cours des cinq dernières années ?	
Q174	Veuillez indiquer la valeur de revente des biens immobiliers (en euros) au cours des cinq dernières années.	
Au cours de la période de déclaration		
Q175	Votre entité a t-elle réalisé des achats et reventes de biens immobiliers au cours de la période de déclaration?	
Q176	Combien d'achats de biens immobiliers sont intervenus au cours de la période de déclaration ?	
Q177	Veuillez indiquer la valeur d'achat des biens immobiliers (en euros) au cours de la période de déclaration.	
Pour les questions concernant le mode de financement utilisé, si votre acquisition a été réalisée grâce à plusieurs moyens combinés (par exemple : une partie en fonds propres et une partie via un emprunt bancaire), il convient de comptabiliser chacun des modes de financement séparément.		
Q178	Avez-vous financé des acquisitions de biens immobiliers par le biais de fonds propres ?	
Q179	Combien d'acquisitions de biens immobiliers ont été financées par le biais de fonds propres ?	
Q180	Avez-vous financé des acquisitions de biens immobiliers par le biais d'emprunts bancaires ?	
Q181	Combien d'acquisitions de biens immobiliers ont été financées par le biais d'emprunts bancaires?	
Q182	Avez-vous financé des acquisitions de biens immobiliers par le biais d'investisseurs tiers ?	
Q183	Combien d'acquisitions de biens immobiliers ont été financées par le biais d'investisseurs tiers ?	
Q184	Avez-vous financé des acquisitions de biens immobiliers par un autre moyen ?	
Q185	Combien d'acquisitions de biens immobiliers ont été financées par un autre moyen ?	
Q186	Combien de reventes de biens immobiliers sont intervenus au cours de la période de déclaration ?	
Q187	Veuillez indiquer la valeur de revente de ces biens immobiliers (en euros) au cours de la période de déclaration.	
Q188	Quel est le montant total des plus-values générées par les ventes de biens immobiliers effectuées durant la période de déclaration ?	
Q189	Votre entité a t-elle réalisé des rénovations/ transformations sur des biens immobiliers au cours de la période de déclaration ?	
Q190	Combien de biens immobiliers avez-vous en votre possession en cours de rénovation/ transformation ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q191	Veuillez indiquer la valeur des rénovations et transformations des biens immobiliers (en euros) intervenues au cours de la période de déclaration.	
Q192	Certains des biens en cours de rénovations sont-ils détenus depuis plus de 3 ans ?	
Q193	Combien de biens immobiliers en cours de rénovation sont détenus depuis plus de 3 ans ?	
Q194	L'Etat de Monaco a t-il préempté des biens à la vente ?	
Q195	Combien de biens ont été acquis par l'Etat de Monaco via l'exercice de son droit de préemption ?	
Q196	Quelle était la valeur totale des biens préemptés ?	
2.8 Achat et revente de fonds de commerce		
Au cours des cinq dernières années		
Q197	Votre entité a t-elle réalisé des achats et reventes de fonds de commerce au cours des cinq dernières années ?	
Q198	Combien d'achats de fonds de commerce sont intervenus au cours des cinq dernières années ?	
Q199	Veuillez indiquer la valeur d'achat des fonds de commerce (en euros) au cours des cinq dernières années.	
Q200	Combien de reventes de fonds de commerce sont intervenus au cours des cinq dernières années ?	
Q201	Veuillez indiquer la valeur de revente de ces fonds de commerce (en euros) au cours des cinq dernières années.	
Au cours de la période de déclaration		
Q202	Votre entité a t-elle réalisé des achats et reventes de fonds de commerce au cours de la période de déclaration?	
Q203	Combien d'achats de fonds de commerce sont intervenus au cours de la période de déclaration ?	
Q204	Veuillez indiquer la valeur d'achat des fonds de commerce (en euros) au cours de la période de déclaration.	
Pour les questions concernant le mode de financement utilisé, si votre acquisition a été réalisée grâce à plusieurs moyens combinés (par exemple : une partie en fonds propres et une partie via un emprunt bancaire), il convient de comptabiliser chacun des modes de financement séparément.		
Q205	Avez-vous financé des acquisitions de fonds de commerce par le biais de fonds propres ?	
Q206	Combien d'acquisitions de fonds de commerce ont été financées par le biais de fonds propres ?	
Q207	Avez-vous financé des acquisitions de fonds de commerce par le biais d'emprunts bancaires ?	
Q208	Combien d'acquisitions de fonds de commerce ont été financées par le biais d'emprunts bancaires?	
Q209	Avez-vous financé des acquisitions de fonds de commerce par le biais d'investisseurs tiers ?	
Q210	Combien d'acquisitions de fonds de commerce ont été financées par le biais d'investisseurs tiers ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q211	Avez-vous financé des acquisitions de fonds de commerce par un autre moyen ?	
Q212	Combien d'acquisitions de fonds de commerce ont été financées par un autre moyen ?	
Q213	Combien de revente de fonds de commerce sont intervenus au cours de la période de déclaration ?	
Q214	Veuillez indiquer la valeur de revente de ces fonds de commerce (en euros) au cours de la période de déclaration.	
Q215	Quel est le montant total des plus-values générées par les ventes de fonds de commerce effectuées durant la période de déclaration ?	
Q216	Votre entité a t-elle réalisé des rénovations/ transformations sur des fonds de commerce au cours de la période de déclaration ?	
Q217	Combien de fonds de commerce avez-vous en votre possession en cours de rénovation/ transformation ?	
Q218	Veuillez indiquer la valeur des rénovations et transformations des fonds de commerce (en euros) intervenues au cours de la période de déclaration.	
Q219	Certains des fonds de commerce en cours de rénovations sont-ils détenus depuis plus de 3 ans ?	
Q220	Combien de fonds de commerce en cours de rénovation sont détenus depuis plus de 3 ans ?	
Q221	L'Etat de Monaco a t-il préempté des biens à la vente ?	
Q222	Combien de biens ont été acquis par l'Etat de Monaco via l'exercice de son droit de préemption ?	
Q223	Quelle était la valeur totale des biens préemptés ?	
2.9 Achat et revente d'actions ou parts sociales de sociétés civiles		
Au cours des cinq dernières années		
Q224	Votre entité a t-elle réalisé des achats et reventes d'actions ou de parts sociales dans des sociétés civiles au cours des cinq dernières années ?	
Q225	Combien d'achats d'actions et de parts sociales dans des sociétés civiles sont intervenus au cours des cinq dernières années ?	
Q226	Veuillez indiquer la valeur d'achat des actions et parts sociales dans des sociétés civiles (en euros) au cours des cinq dernières années.	
Q227	Combien de reventes d'actions et parts sociales dans des sociétés civiles sont intervenues au cours des cinq dernières années ?	
Q228	Veuillez indiquer la valeur de revente des actions et parts sociales dans des sociétés civiles (en euros) au cours des cinq dernières années.	
Au cours de la période de déclaration		
Q229	Votre entité a t-elle réalisé des achats et reventes d'actions ou de parts sociales dans des sociétés civiles au cours de la période de déclaration?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q230	Combien d'achats d'actions et de parts sociales dans des sociétés civiles sont intervenus au cours de la période de déclaration ?	
Q231	Veuillez indiquer la valeur d'achat des actions et parts sociales dans des sociétés civiles (en euros) au cours de la période de déclaration.	
Pour les questions concernant le mode de financement utilisé, si votre acquisition a été réalisée grâce à plusieurs moyens combinés (par exemple : une partie en fonds propres et une partie via un emprunt bancaire), il convient de comptabiliser chacun des modes de financement séparément.		
Q232	Avez-vous financé des acquisitions d'actions ou de parts sociales dans des sociétés civiles par le biais de fonds propres ?	
Q233	Combien d'acquisitions d'actions ou de parts sociales dans des sociétés civiles ont été financées par le biais de fonds propres ?	
Q234	Avez-vous financé des acquisitions d'actions ou de parts sociales dans des sociétés civiles par le biais d'emprunts bancaires ?	
Q235	Combien d'acquisitions d'actions ou de parts sociales dans des sociétés civiles ont été financées par le biais d'emprunts bancaires?	
Q236	Avez-vous financé des acquisitions d'actions ou de parts sociales dans des sociétés civiles par le biais d'investisseurs tiers ?	
Q237	Combien d'acquisitions d'actions ou de parts sociales dans des sociétés civiles ont été financées par le biais d'investisseurs tiers ?	
Q238	Avez-vous financé des acquisitions d'actions ou de parts sociales dans des sociétés civiles par un autre moyen ?	
Q239	Combien d'acquisitions d'actions ou de parts sociales dans des sociétés civiles ont été financées par un autre moyen ?	
Q240	Combien de revente d'actions et parts sociales dans des sociétés civiles sont intervenus au cours de la période de déclaration ?	
Q241	Veuillez indiquer la valeur de revente des actions et parts sociales dans des sociétés civiles (en euros) au cours de la période de déclaration.	
Q242	Quel est le montant total des plus-values générées par les ventes d'actions et parts sociales dans des sociétés civiles effectuées durant la période de déclaration ?	
Q243	Votre entité a t-elle réalisé des rénovations/ transformations sur des actions et parts sociales dans des sociétés civiles au cours de la période de déclaration ?	
Q244	Combien d'actions et parts sociales dans des sociétés civiles avez-vous en votre possession en cours de rénovation/ transformation ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q245	Veuillez indiquer la valeur des rénovations et transformations des actions et parts sociales dans des sociétés civiles (en euros) intervenues au cours de la période de déclaration.	
Q246	Certaines des actions et parts sociales dans des sociétés civiles en cours de rénovations sont-elles détenues depuis plus de 3 ans ?	
Q247	Combien d'actions et parts sociales dans des sociétés civiles en cours de rénovation sont détenus depuis plus de 3 ans ?	
Q248	L'Etat de Monaco a t-il préempté des biens à la vente ?	
Q249	Combien de biens ont été acquis par l'Etat de Monaco via l'exercice de son droit de préemption ?	
Q250	Quelle était la valeur totale des biens préemptés ?	
2.10 Collaboration		
Q251	Votre entité travaille-t-elle en collaboration avec d'autres confrères ?	
Q252	Avez-vous collaboré avec d'autres confrères pour l'achat d'un bien en co-indivision ?	
Q253	Avez-vous collaboré avec d'autres confrères pour financer une acquisition ?	
Q254	Avez-vous collaboré avec d'autres confrères pour une raison qui n'a pas été mentionnée ci-dessus ?	
Q255	Merci de préciser la raison de votre collaboration.	
2.11 Retours et commentaires		
Q256	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
Q257	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	
3 Risques liés au canal de distribution		
3.1 Identification		
Q258	Votre entité a-elle recours à des tiers locaux pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	Les institutions financières / entreprises et professions non financières désignées peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.
Q259	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers locaux ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	
Q260	Votre entité a-elle recours à des tiers étrangers pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	
Q261	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers étrangers ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon la nationalité principale du client.	Les institutions financières / entreprises et professions non financières désignées peuvent autoriser le recours à des tiers pour réaliser certains éléments des mesures de vigilance à l'égard de la

Q#	Texte de la question	Instructions
		clientèle afin d'apporter des affaires, à condition que les critères requis soient remplis.
Q262	Prière d'indiquer le nombre total de clients où des tiers étrangers ont été utilisés pour appliquer certaines/ toutes les mesures de vigilance au cours de la période de déclaration, et de les ventiler selon le lieu de résidence du tiers étranger.	
3.2 Entrée en relation		
Q263	Votre entité est-elle entrée en relation avec de nouveaux clients au cours de la période de déclaration ?	
Q264	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	Il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques personnes physiques entrés en relation au cours de la période de déclaration. Les nouveaux clients sont ceux qui n'étaient pas clients au cours de la période de déclaration précédente.
Q265	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	Il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques personnes morales entrés en relation au cours de la période de déclaration. Les nouveaux clients sont ceux qui n'étaient pas clients au cours de la période de déclaration précédente.
Q266	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des Trusts, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	Il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques trusts entrés en relation au cours de la période de déclaration. Les nouveaux clients sont ceux qui n'étaient pas clients au cours de la période de déclaration précédente.
Q267	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des autres constructions juridiques, dont l'entrée en relation est intervenue au cours de la période de déclaration.	Il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques qui sont des autres constructions juridiques entrés en relation au cours de la période de déclaration. Les nouveaux clients sont ceux qui n'étaient pas clients au cours de la période de déclaration précédente.
Q268	Votre entité entre-t-elle en relation avec des clients sans qu'il y ait de rencontre face à face, soit sur une base non présentielle ?	Il s'agit ici d'indiquer si l'entité accepte de réaliser des entrées en relation sans rencontre physique du client.
Q269	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes physiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	Dans le cas où l'entité accepte les entrées en relation sans rencontre physique, il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques personnes physiques.
Q270	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des personnes morales, dont	Dans le cas où l'entité accepte les entrées en relation sans rencontre physique, il s'agit ici

Q#	Texte de la question	Instructions
	l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques personnes morales.
Q271	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des Trusts, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	Dans le cas où l'entité accepte les entrées en relation sans rencontre physique, il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques trusts.
Q272	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques nouveaux, qui sont des autres constructions juridiques, dont l'entrée en relation s'est effectuée sans rencontre face à face aux fins du devoir de vigilance relatif à la clientèle.	Dans le cas où l'entité accepte les entrées en relation sans rencontre physique, il s'agit ici d'indiquer le nombre de nouveaux clients uniques qui sont des constructions juridiques.
Q273	Votre entité accepte-t-elle des clients à travers des apporteurs d'affaires ?	Un apporteur d'affaires est une personne physique ou morale (institution financière ou entreprise et profession non financière désignée) qui agit comme intermédiaire entre l'entité assujettie et des clients ou partenaires potentiels. Il entretient en ce sens un rapport direct avec un client mais délègue l'exécution de l'opération à l'entité assujettie. A ce titre, l'apporteur d'affaires apporte des clients à l'entité.
Q274	L'entité enregistre-elle les informations sur la nationalité des clients démarchés par l'apporteur d'affaire ?	
Q275	L'entité peut-elle fournir des informations sur la résidence des apporteurs d'affaire ?	
Q276	Prière d'indiquer le nombre total de clients entrés en relation qui ont été introduits par des tiers, au cours de la période de déclaration, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique).	Au cours de la période de déclaration.
Q277	Prière d'indiquer le nombre total de clients entrés en relation qui ont été introduits par des tiers, au cours de la période de déclaration, en les ventilant selon le lieu de résidence du tiers.	Au cours de la période de déclaration.
Q278	*Différence entre le nombre de clients démarchés par nationalité et par des tiers, au cours de la période de déclaration.*	**Calcul automatisé.** Si les données sont correctement saisies, leur total devrait être égal à '0'. Si ce n'est pas le cas, **veuillez modifier vos réponses.**
Q279	Prière d'indiquer le nombre total de clients entrés en relation qui ont été introduits par des tiers, en les ventilant selon la nationalité principale du client (dans le cas d'une personne physique) ou selon le pays d'établissement (dans le cas d'une personne morale ou d'une construction juridique).	Au fil du temps.
Q280	Prière d'indiquer le nombre total clients entrés en relation qui ont été introduits par des tiers, en les ventilant selon le lieu de résidence du tiers.	Au fil du temps.

Q#	Texte de la question	Instructions
Q281	*Différence entre le nombre de clients démarchés par nationalité et par des tiers, cumulée.*	**Calcul automatisé.** Si les données sont correctement saisies, leur total devrait être égal à '0'. Si ce n'est pas le cas, **veuillez modifier vos réponses.**
3.3 Structure		
Q282	Quelle est la forme juridique de votre entité ?	• Associations monégasques • Autres sociétés civiles • Autres sociétés commerciales • Autres arrangements juridiques • Domaine Privé de l'Etat Monégasque • Entreprise individuelle • Fondation monégasque • Groupement d'intérêt économique GIE • Société en nom collectif SNC • Société civile immobilière SCI • Société civile particulière SCP • Société en commandite simple SCS • Société à responsabilité limitée SARL • Société anonyme monégasque SAM • Société en commandite par actions SCA • Trusts
Q283	Veuillez indiquer le nombre total de personnes salariées et non salariées au sein de votre entité à la fin de la période de déclaration, incluant le cas échéant les gérants, associés ou propriétaires exploitants.	L'entité déclarante doit divulguer le nombre d'employés, d'associés et de propriétaires, quelle que soit leur fonction.
Q284	Veuillez indiquer le nombre d'actionnaires détenant une participation de 25 % ou plus, ventilé par nationalité primaire (personne physique) ou par pays d'établissement (personnes morales et constructions juridiques).	
Q285	Veuillez indiquer le nombre de bénéficiaires effectifs détenant, soit une participation de 25 % ou plus, soit contrôlant directement ou indirectement la société, soit étant un représentant légal, ventilé par nationalité primaire.	
Q286	Votre entité dispose-t-elle des succursales, des filiales ou des agences ?	
Q287	Prière d'indiquer le nombre total de succursales, filiales et agences de l'entité locale autorisée, en les ventilant par pays.	Pour les besoins de cette question, le terme « filiale » désigne une entité secondaire de la société mère. Prière de ne pas inclure les bureaux/ les points de service clientèle souvent connus de manière informelle sous la désignation de « filiales ».
Q288	Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une autre entité ?	
Q289	Votre entité est-elle une succursale ou une filiale d'une entité étrangère ?	
Q290	Si oui, dans quel pays opère la société mère ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q291	Prière d'indiquer le nombre total de succursales et de filiales étrangères (à l'extérieur de Monaco).	
Q292	Au cours de la période de déclaration, votre entité a-t-elle rencontré l'un des événements suivants :	Un changement de dirigeant(s) légal(aux), de membres de la direction générale ou du conseil d'administration ou de surveillance, des associés/actionnaires (participation de 25 % ou plus), des bénéficiaires effectifs, de toute autre personne exerçant un contrôle direct ou indirect sur votre entité ou la conduite de son activité ? A subi une évolution ou une modification significative de ses activités ? D'autres changements statutaires ? Changement de responsables LCB/FT-P-C-P ?
Q293	Veuillez renseigner l'évolution ou la modification.	
Q294	Votre entité fait-elle partie d'un réseau ou d'un groupe international d'entreprises ?	
Q295	Si oui, veuillez préciser lequel.	
Q296	Votre entité est-elle membre d'une association ou d'une société professionnelle ?	
Q297	Si oui, veuillez préciser lequel.	
3.4 Finances de l'entité		
Q298	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration.	Il convient d'indiquer le chiffre d'affaires réalisé pour les segments d'activité qui sont assujettis : • Achats ou reventes de biens immobiliers • Achats ou reventes de fonds de commerce • Achats ou reventes d'actions et parts sociales de sociétés civiles.
Q299	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration réalisé dans la Principauté de Monaco.	
Q300	Chiffre d'affaires pour la période de déclaration réalisé en dehors de la Principauté de Monaco.	
Q301	Veuillez indiquer le montant de votre dernière déclaration annuelle de TVA.	Il convient d'additionner les déclarations des 12 mois afin d'obtenir la TVA nette (TVA nette = TVA collectée – TVA décaissée).
3.5 Relations clients rejetées		
Q302	Avez-vous rejeté des prospects en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration ?	
Q303	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration.	
Q304	Votre entité peut-elle distinguer si un prospect (client potentiel) a été rejeté en raison d'un attribut / activité / déficience du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LCB/FT-P-C de l'entité ?	

Q#	Texte de la question	Instructions
Q305	Prière d'indiquer le nombre total de prospects (clients potentiels) qui ont été rejetés en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration, pour des raisons liées aux attributs, activités ou déficiences du client.	
3.6 Relations clients résiliées		
Q306	Avez-vous mis fin à des relations d'affaires avec des clients en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration ?	
Q307	Prière d'indiquer le nombre total de relations clients résiliées en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration.	
Q308	Votre entité peut-elle distinguer si une relation d'affaires a été résiliée en raison d'un attribut / activité / déficience du client ou principalement en raison de la pratique discrétionnaire de LCB/FT-P-C de l'entité ?	
Q309	Prière d'indiquer le nombre total de relations d'affaires avec des clients qui ont été résiliées en raison de considérations de BC/FT-P-C au cours de la période de déclaration, du fait des attributs / activités / déficiences du client.	
3.7 Commentaires et retours		
Q310	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
Q311	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	

Instructions, Controls

C#	Question Text	Instructions
Contrôles		
1.1 Structure		
Que vous ayez ou non exercé l'activité au cours la période de déclaration, vous devez dans tous les cas répondre à l'ensemble des questions qui suivent, car elles concernent : votre organisation interne (structure, politiques, procédures, formation, …) et les mesures d'atténuation des risques que vous avez établies. Ces obligations restent applicables même en l'absence de clients ou d'opérations.		
C1	Veuillez indiquer le nombre total de personnes salariées et non salariées au sein de votre entité à la fin de la période de déclaration, incluant le cas échéant les gérants, associés ou propriétaires exploitants.	**Réutiliser la réponse de la Q283.** L'entité déclarante doit divulguer le nombre de personnes et d'associés et propriétaires, salariés ou non salariés, quelle que soit leur fonction. Le nombre à la fin de la période de déclaration devrait être utilisé.
C2	Prière d'indiquer le nombre total de personnes équivalents temps plein qui travaillent au sein de votre entité, à la fin de la période de déclaration.	L'entité déclarante doit divulguer le nombre de personnes équivalents temps plein et d'associés et propriétaires non salariés, quelle que soit leur fonction. Fournissez l'estimation sous forme décimale du temps ETP. Par exemple, s'il y a un personne à temps plein et deux personnes en ¼ temps, le total serait de 1,5 ETP. 1 personne à temps plein = 1 ETP. 1 personne à mi-temps = 0,5 ETP. 1 personne en ¼ temps = 0,25 ETP.
C3	Approximativement, combien d'heures ont été consacrées à la conformité LCB/FT-P-C par mois ?	
C4	Votre entité dispose-t-elle d'un conseil d'administration et/ou une haute direction ?	Cette question permet de déterminer si l'entité est d'une taille suffisante pour avoir une gouvernance ou des fonctions de responsabilité séparées. Exemples de conseil d'administration ou de direction générale : une entité ayant : • Des dirigeants (PDG, directeur financier, directeur technique…) • Une répartition du pouvoir de décision, tel que celui accordé par un directeur ou lorsqu'il existe plusieurs niveaux de gestion • Des politiques ou des procédures qui nécessitent l'approbation d'un rôle ou d'une personne spécifique • Une exigence légale pour un conseil d'administration ou un rôle spécifique nécessaire pour assurer la conformité Exemples d'entité qui n'a pas de conseil d'administration ou de direction générale : • Un propriétaire unique • Une société de personnes

C#	Question Text	Instructions
		Une petite entreprise avec un seul niveau de gestion
C5	Votre entité dispose-t-elle d'un service de conformité ?	
C6	Votre entité fait-elle partie d'un groupe ?	
C7	Faites-vous appel à des prestataires externes en matière de LCB/FT-P-C ?	
C8	Quelle est la finalité de votre contrat avec ces prestataires externes ?	
C9	Veuillez indiquer le nombre exprimé en « équivalents temps plein » (ETP) de prestataires externes LCB/FT-P-C au sein de votre entité à la fin de la période de déclaration.	
C10	Approximativement, combien d'heures sont consacrées à la conformité LCB/FT-P-C par mois par les prestataires externes ?	
1.2 Politiques et procédures		
C11	Votre entité a-t-elle préparé un ensemble de politiques et procédures de LCB/FT-P-C documenté ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui décrivent comment elle met en œuvre les exigences légales en matière de LCB/FT-P-C.
C12	Ces politiques et procédures ont-elles été approuvées par le conseil d'administration et/ou la haute direction de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures écrites de LCB/FT-P-C ont été officiellement approuvées par la haute direction (qu'il s'agisse du conseil de direction ou de toute autre personne exerçant un contrôle sur l'entité et/ou ayant un pouvoir de décision).
C13	Votre entité a-t-elle diffusé ces politiques et procédures à tous ses employés ?	Cela inclut les employés de votre entité ainsi que les partenaires et propriétaires non salariés.
C14	Votre entité a-t-elle veillé à faire connaître ces politiques et procédures à tous ses employés ?	Cela inclut les employés de votre entité ainsi que les partenaires et propriétaires non salariés.
C15	Votre entité a-t-elle mis à jour ses politiques et procédures écrites de LCB/FT-P-C au cours de l'année écoulée ?	
C16	Prière d'indiquer la date de la dernière mise à jour des politiques et procédures écrites de LCB/FT-P-C de votre entité.	
C17	Votre entité a-t-elle une pratique systématique de suivi et de gestion des modifications apportées aux politiques et procédures de LCB/FT-P-C ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures ont été préparées par l'entité elle-même ou par des conseillers externes. Prière de sélectionner l'option qui correspond le mieux à la question : par eux-mêmes, par des consultants externes, par un autre membre du groupe membre.
C18	Votre entité dispose-t-elle d'un programme de LCB/FT-P-C à l'échelle du groupe ?	
C19	Votre entité a-t-elle effectué une analyse pour déterminer si le programme LCB/FT-P-C du groupe est	

C#	Question Text	Instructions
	conforme à la législation et au cadre réglementaire de Monaco pour chaque succursale/filiale ?	
C20	Qui a préparé les politiques et procédures de votre entité ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures ont été préparées par l'entité elle-même ou par des conseillers externes. Prière de sélectionner l'option qui correspond le mieux à la question : par eux-mêmes, par des consultants externes, par un autre membre du groupe membre.
C21	Votre entité a-t-elle procédé à une auto-évaluation de l'adéquation des procédures de LCB/FT-P-C ?	
C22	En vertu de l'art. 33, avez-vous établi des procédures internes et avez-vous établi et communiqué le rapport d'activité visé à l'article 33 L. n° 1.362 ?	
C23	Votre entité a-t-elle déjà soumis des Procédures LCB/FT-P-C à l'AMSF ?	
C24	Veuillez indiquer la date de la dernière transmission de votre manuel de procédures LCB/FT-P-C à l'AMSF.	
1.3 Gouvernance		
C25	Le conseil d'administration et/ou la haute direction de votre entité démontrent-ils une responsabilité globale en matière de LCB/FT-P-C ?	Les mesures prises par le conseil d'administration et/ou la haute direction qui pourraient démontrer leur engagement dans les questions de LCB/FT-P-C pourraient inclure : (1) la haute direction inclut les questions de LCB/FT-P-C dans l'ordre du jour quotidien/ hebdomadaire/ mensuel/ trimestriel/ annuel ; (2) la haute direction reçoit des rapports réguliers sur les risques, les tendances et les vulnérabilités en matière de BC/FT et prend des décisions immédiates pour gérer et atténuer les risques ; (3) la haute direction demande des rapports ad hoc sur les questions de LCB/FT-P-C chaque fois que des problèmes surviennent, et ordonne un audit interne ou externe pour tester les contrôles LCB/FT-P-C ; (4) sur la base des résultats de l'évaluation interne des risques de BC/FT à l'échelle de l'entreprise, la haute direction prend des décisions pour atténuer les risques plus élevés en augmentant les ressources humaines (en embauchant plus d'employés pour la LCB/FT-P-C), en achetant un logiciel de surveillance de LCB/FT-P-C ou un logiciel de filtrage des sanctions, etc. ; (5) la haute direction approuve officiellement les politiques, les procédures et les amendements écrits

C#	Question Text	Instructions
		qui leur sont relatifs chaque fois que des changements sont introduits à la législation LCB/FT-P-C ; (6) la haute direction demande des rapports réguliers sur la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques sur la base de l'évaluation des risques de BC/FT, des conclusions de l'audit interne, etc.
C26	Le conseil d'administration et/ou la haute direction de votre entité reçoivent-ils régulièrement des rapports de LCB/FT-P-C ?	L'entité déclarante devrait indiquer si le conseil d'administration et/ou la haute direction reçoivent des rapports réguliers sur les risques et les vulnérabilités en matière de BC/FT-P-C, les tendances ainsi que la conformité globale en matière de LCB/FT-P-C. La haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle des risques globaux, devrait également superviser les risques et les tendances en matière de BC/FT-P-C.
C27	Le conseil d'administration et/ou la haute direction de votre entité s'assurent-ils que les lacunes en matière de LCB/FT-P-C sont corrigées ?	L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction de l'entité déclarante, responsable de la gestion et du contrôle globaux des risques, prend des mesures dans le but de remédier aux lacunes dans les domaines de conformité LCB/FT-P-C et d'atténuer les risques de BC/FT-P-C. La nécessité d'agir peut être déterminée sur la base des résultats de l'évaluation des risques de l'entreprise en matière de BC/FT-P-C, des rapports périodiques de LCB/FT-P-C, des rapports d'examen fait sur place par les autorités de contrôle, etc. Des exemples de telles actions peuvent inclure : (a) l'approbation des ressources budgétaires afin d'embaucher plus d'employés en conformité LCB/FT-P-C, l'investissement dans les connaissances et l'expertise des employés par le biais de formations, de séminaires, de certifications, (b) l'achat des ressources informatiques (ressources techniques) nécessaires, telles que les systèmes de surveillance, les solutions de filtrage automatisé, (c) l'octroi de la priorité au domaine de la LCB/FT-P-C en matière d'audit interne, etc.
C28	La haute direction de votre entité valide-t-elle (donne-t-elle son approbation pour) l'acceptation des clients à haut risque ?	En cas de vigilance renforcée, la haute direction peut être tenue d'approuver les relations d'affaires avec les clients à haut risque (tels que les PPE, par exemple) avant d'entrer dans la relation d'affaires

C#	Question Text	Instructions
		et/ou de poursuivre la relation d'affaires. L'entité déclarante devrait indiquer si la haute direction assume ces responsabilités.
1.4 Conformité et violations		
C29	Votre entité a-t-elle fait face à des violations liées à la LCB/FT-P-C au cours des 5 dernières années ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a eu des manquements en matière de conformité, liés à la LCB/FT-P-C, y compris des lacunes mineures, au cours des 5 dernières années.
C30	Prière d'indiquer le nombre total de violations liées à la LCB/FT-P-C au cours des 5 dernières années.	Tout manquement à la conformité lié à la LCB/FT-P-C, y compris les lacunes mineures, devrait être recensé dans le cadre de cette question.
C31	Prière d'indiquer le nombre et le type de violations en matière de LCB/FT-P-C.	
1.5 Formation		
C32	Votre entité a-t-elle dispensé une formation LCB/FT-P-C au cours de la période de déclaration ?	
C33	Votre entité a-t-elle dispensé une formation en LCB/FT-P-C à ses directeurs/sa direction au cours de la période de déclaration ?	
C34	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LCB/FT-P-C pour ses employés du office au cours de la période de déclaration ?	
C35	Votre entité a-t-elle organisé une formation en LCB/FT-P-C pour ses employés chargés de la conformité au cours de la période de déclaration ?	
C36	Prière d'indiquer le nombre total de personnes formées sur les questions de LCB/FT-P-C au cours de la période de déclaration.	
C37	Les employés sont-ils tenus de participer à une formation en LCB/FT-P-C avant d'être affectés à des tâches en contact avec la clientèle ou à d'autres tâches en lien avec la LCB/FT-P-C ?	
C38	Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures par personne consacrées à la formation initiale.	
C39	Les employés sont-ils tenus de suivre une formation périodique de remise à niveau pour renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière de LCB/FT-P-C ?	
C40	Veuillez indiquer le nombre d'employés ayant reçu une formation de remise à niveau au cours de la période de déclaration.	
C41	Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures par personne consacrées à la formation de remise à niveau.	
C42	L'entité fournit-elle une formation spécialisée aux employés travaillant dans des domaines à haut risque, tels que la conformité et le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle ?	

C#	Question Text	Instructions
C43	Prière d'indiquer le nombre total d'activités de formation/sensibilisation sur les questions de LCB/FT-P-C au cours du cycle de déclaration.	
1.6 CDD – Mesures de vigilance		
C44	Votre entité enregistre-t-elle tous les éléments suivants dans sa base de données clients : • Prénom • Nom • Date de naissance • Lieu de naissance • Nationalité • Pays de résidence • Résidence fiscale • Niveau de risque • Activité • Arrière plan socio-économique • Origine des fonds	
C45	Prière de préciser quels éléments ne sont pas recueillis.	
C46	Lorsque l'opération du client est effectuée par un individu, votre entité enregistre-t-elle les renseignements de sa carte d'identité ?	
C47	Lorsque l'opération du client est effectuée par un individu, votre entité consigne-t-elle les renseignements de son passeport ?	
C48	Lorsque l'opération du client est effectuée par un individu, votre entité consigne-t-elle les renseignements de sa carte de séjour ?	
C49	Lorsque l'opération du client est effectuée par un individu, votre entité consigne-t-elle les renseignements de son justificatif de domicile ?	
C50	Lorsque l'opération du client est effectuée par un individu, votre entité consigne-t-elle d'autres renseignements liés à l'individu ?	
C51	Prière de préciser quelles autres informations sont incluses dans votre base de données clients.	
C52	La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant : • Nom • Pays d'incorporation • Date de constitution • Administrateurs / Directeurs • Bénéficiaires effectifs • Représentants légaux • Niveau de risque	

C#	Question Text	Instructions
	• Représentant de la société ou du client	
C53	Prière de préciser quelles informations ne sont pas recueillies.	
C54	La base de données de l'entité contient-elle toutes les informations suivantes, le cas échéant : • Donateurs • Fondateurs • Apporteurs d'affaires • Structures de détention complexes • Personne exerçant un contrôle direct/indirect sur une fondation • Protector • Settlor / Constituant • Actionnaires • Trustee	
C55	Prière de préciser quels éléments ne sont pas recueillis.	
C56	Lorsque l'opération du client est effectuée par une personne morale / construction juridique, votre entité enregistre-t-elle l'extrait du registre du commerce du client ?	
C57	Lorsque l'opération avec le client est effectuée par une personne morale ou une construction juridique, votre entité enregistre-t-elle les statuts du client ?	
C58	Lorsque l'opération du client est effectuée par une personne morale ou une construction juridique, votre entité enregistre-t-elle le procès-verbal d'assemblée ?	
C59	Lorsque l'opération est effectuée par une personne morale ou une construction juridique, votre entité enregistre-t-elle les documents d'identité de tous les bénéficiaires effectifs (détenant au moins 25 % de l'entité) ?	
C60	Lorsque l'opération avec le client est effectuée par une personne morale ou une construction juridique, votre entité enregistre-t-elle d'autres données ?	
C61	Veuillez préciser les autres données des personnes morales/constructions juridiques enregistrées.	L'entité déclarante devrait indiquer si des informations supplémentaires sont insérées ou enregistrées dans sa base de données, c'est-à-dire en plus des informations relatives au client, telles que : prénom, nom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, pays de résidence, résidence fiscale, activité du client, arrière-plan socio-économique, origine des fonds et des informations relatives à l'activité du client telles que : titulaire du compte, mandataire, bénéficiaire effectif, administrateurs/directeurs, actionnaires,

C#	Question Text	Instructions
		représentants légaux, settlor/constituant, trustee, bénéficiaire d'une fiducie ou d'une construction juridique semblable à une fiducie, les fondateurs, les donateurs, personne qui exerce directement ou indirectement le contrôle de la fondation, protector, Structure de propriété complexe, et apporteurs d'affaires ?
C62	Les données concernant les anciennes relations clients sont-elles accessibles sur demande par l'AMSF ?	
C63	Tous ces documents sont-ils conservés systématiquement ?	
C64	Votre entité conserve-t-elle des documents récapitulatifs de tous les renseignements ci-dessus ?	
C65	Ces informations sont-elles dans une base de données ?	
C66	Votre entité utilise-t-elle des outils pour établir la connaissance du client (CDD) ?	
C67	Quels outils ?	
C68	Les résultats de l'outil CDD (connaissance du client) sont-ils systématiquement stockés ?	
C69	Votre entité applique-t-elle une approche fondée sur le risque pour les mesures de vigilance relatives à la clientèle ?	
C70	Votre entité a-t-elle des politiques et des procédures qui précisent la différence dans la documentation et les exigences pour différents niveaux de CDD ?	L'entité déclarante devrait indiquer si elle a mis en place des politiques et des procédures écrites qui précisent la différence dans la documentation et les exigences en matière de vigilance simplifiée, standard et renforcée.
C71	Veuillez indiquer le nombre total de clients uniques qui ont été actifs à un moment donné pendant la période de déclaration selon la nationalité principale du client, ou pays du siège social ou lieu d'incorporation.	**Prière de réutiliser la réponse Q10.**
C72	Votre entité a-t-elle mis en œuvre des mesures de vigilance simplifiée pour des clients au cours de la période de déclaration ?	
C73	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques qui font l'objet de mesures de vigilance simplifiées.	
C74	Votre entité identifie-t-elle et vérifie-t-elle ses clients à l'aide d'informations fiables et indépendantes dans tous les cas de CDD ?	
C75	Les politiques CDD de votre entité incluent-elles des procédures d'acceptation du client et des procédures d'identification et de vérification de l'identité du client et du bénéficiaire effectif ?	
C76	Votre entité fait-elle appel à des tiers pour les procédures de mesures de vigilance à l'égard de la clientèle ?	

C#	Question Text	Instructions
C77	Votre entité a-t-elle rencontré des difficultés pour recevoir des informations CDD de tiers en cas de besoin ?	
C78	Veuillez indiquer la raison principale des difficultés (par exemple, raison juridique, raison commerciale, indisponibilité des informations, autre) et le type de tiers (par exemple, institution financière, EPNFD).	
C79	Votre entité applique-t-elle une identification et une vérification renforcées de tous les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	
C80	Votre entité examine-t-elle la source du patrimoine avant l'entrée en relation ?	
C81	À quelle fréquence les clients classés comme présentant un risque élevé de BC/FT-P-C font-ils l'objet de mesures de vigilance ?	
C82	Votre entité prend-elle d'autres mesures pour les clients à haut risque avant leur prise en charge ?	
C83	Prière de préciser les autres mesures prises pour les clients à haut risque avant leur prise en charge.	
C84	Vos clients effectuent-ils des opérations en utilisant des cryptomonnaies ?	
C85	Comment l'entité vérifie-t-elle les bénéficiaires effectifs des avoirs virtuels ?	
1.7 Mesures de vigilance renforcée		
C86	Avez-vous appliqué des mesures de vigilance renforcée à des clients au cours de la période de déclaration?	
C87	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée lors de leur intégration.	
C88	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques pour lesquels une vigilance renforcée a été appliquée dans le cadre des relations d'affaires.	
C89	Prière d'indiquer le pourcentage de clients uniques qui ont fait l'objet d'une vigilance renforcée.	C'est-à-dire le nombre de clients soumis à des mesures de vigilance renforcées ÷ le nombre total de clients.
1.8 Évaluations des risques		
C90	Votre entité applique-t-elle à ses clients des notations de risque en matière de LCB/FT-P-C ?	
C91	Combien de niveaux de risque LCB/FT-P-C votre entité a-t-elle pour ses clients ?	
C92	Avez-vous eu des clients présentant un risque élevé en matière LCB/FT-P-C au cours de la période de déclaration ?	
C93	Prière d'indiquer le nombre de clients uniques classés comme présentant un risque élevé de LCB/FT-P-C.	
C94	Avez-vous des clients dont le niveau de risque n'a pas encore été déterminé ?	
C95	Prière d'indiquer le nombre total de clients uniques dont le niveau de risque n'a pas encore été déterminé.	

C#	Question Text	Instructions
C96	Les considérations relatives à l'affectation de haut risque de votre entité incluent-elles TOUTES les informations suivantes : • pays de residence • activité • statut PPE • type de client • produits et services • types d'opérations • canaux de distribution • volume d'opérations • nature des opérations • un élément déclencheur	
C97	Prière de préciser quels éléments ne sont pas pris en compte.	
C98	Votre entité utilise-t-elle une liste de pays sensibles pour l'évaluation des risques de LCB/FT-P-C ?	évaluations des clients
C99	Votre entité utilise-t-elle une liste d'activités sensibles pour l'évaluation des risques de LCB/FT-P-C ?	évaluations des clients
C100	Quelles activités client votre entité associe-t-elle aux clients à haut risque ?	
C101	Votre entité examine-t-elle séparément les risques de BC et de FT ?	évaluation propre de l'entité
1.9 Audit / Contrôles		
C102	Quand a eu lieu le dernier audit effectué par le SICCFIN/AMSF pour votre entité ?	
C103	Votre entité a-t-elle fait l'objet d'un audit AMSF sur site ?	
C104	Date du dernier audit / inspection sur site de l'AMSF.	
1.10 Opérations en espèces		
C105	Votre entité effectue-t-elle des opérations en espèces avec des clients ?	Qu'il s'agisse de paiements entrants ou sortants
C106	Votre entité applique-t-elle des contrôles et des procédures spécifiques de LCB/FT-P-C pour les opérations en espèces ?	
C107	Prière de décrire les contrôles et procédures spécifiques aux opérations en espèces que votre entité applique.	
1.11 Conservation des informations		
C108	Votre entité conserve-t-elle les informations relatives aux opérations pendant au moins 5 ans ?	
C109	Votre entité conserve-t-elle toutes les correspondances relatives aux CDD et les correspondances commerciales pendant au moins 5 ans après la fin d'une relation client ?	
C110	Votre entité conserve-t-elle ces informations et documents dans un endroit sûr et sécurisé ?	

C#	Question Text	Instructions
C111	Ces informations et documents sont-ils rapidement mis à la disposition des autorités compétentes sur demande ?	Lorsqu'elle fournit sa réponse, l'entité déclarante devrait tenir compte des facteurs suivants : (1) Les données ci-dessus sont-elles recueillies sous forme électronique et sont facilement récupérables à partir des systèmes informatiques ? (2) Le système informatique a-t-il la fonctionnalité de filtrer et de trier les informations afin qu'ils puissent être récupérés rapidement ? (3) Y a-t-il un effort manuel requis pour trouver les données des clients, par exemple, si les fichiers sont stockés uniquement en version papier, ou, lorsqu'ils sont stockés sous forme électronique, les systèmes informatiques ne sont pas configurés pour permettre un accès facile aux données requises.
C112	Votre entité dispose-t-elle de sauvegardes des informations relatives aux CDD et aux correspondances commerciales avec un plan de récupération des données ?	
1.12 Sanctions financières ciblées		
C113	Les politiques et procédures de l'entité couvrent-elles de manière adéquate le filtrage et les alertes des sanctions financières ciblées pour le financement du terrorisme et de la prolifération ?	L'entité déclarante devrait indiquer si ses politiques et procédures couvrent de manière adéquate les éléments de filtrage et d'alerte des sanctions financières ciblées. Les politiques et procédures doivent couvrir les exigences ciblées liées aux sanctions financières concernant au moins les éléments suivants : (a) clients, bénéficiaires effectifs, parties à une opération, tiers concernés (intermédiaires, agents) ou autres personnes liées ; (b) fréquence et portée du filtrage ; (c) traitement des alertes, des faux positifs (y compris comment les alertes doivent être résolues lorsque les informations sont indisponibles, incomplètes ou potentiellement non fiables).
C114	Votre entité consulte-t-elle la Liste Nationale des gel d'Avoirs lors de l'intégration de nouveaux clients ou lors de la mise à jour de la liste ?	
C115	Votre entité a-t-elle identifié une personne/des opérations liées au financement du terrorisme ou à la prolifération des armes de destruction massive au cours de la période de référence ?	

C#	Question Text	Instructions
C116	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la Direction du Budget et du Trésor (DBT) concernant le financement du terrorisme.	
C117	Prière d'indiquer le nombre total de déclarations faites à la DBT concernant le financement de la prolifération des armes de destruction massive.	
	1.13 Personne politiquement exposée (PPE)	
C118	Votre entité prend-elle des mesures pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des personnes politiquement exposées (PPE) ?	
C119	Quelles mesures votre entité applique-t-elle pour déterminer si les clients et les bénéficiaires effectifs sont des PPE ?	
C120	Quelles procédures supplémentaires de LCB/FT-P-C sont appliquées pour les PPE (par rapport à un client à risque standard) ?	L'entité déclarante devrait fournir une liste des mesures supplémentaires spécifiques et renforcées qui sont prises pour les PPE par rapport aux clients à risque standard. Par exemple : (a) avant d'établir une relation d'affaires, (b) au cours d'une relation d'affaires. Si les mesures susmentionnées diffèrent pour les PPE locales et étrangères, prière d'indiquer quelle mesure s'applique à une PPE locale et laquelle s'applique à une PPE étrangère.
C121	Etes-vous entrée en relation avec des PPE au cours de la période de déclaration ?	
C122	Un filtrage des PPE est-t-il effectué dans le cadre du processus de CDD pour les nouveaux clients ?	
C123	Veuillez indiquer une estimation du nombre moyen d'heures consacrées par le personnel chargé de la LCB/FT-P-C en amont de l'accueil d'un nouveau client PPE.	
C124	Veuillez indiquer une estimation du pourcentage de correspondance entre les informations auto-déclarées et la détermination du statut de PPE.	
C125	Le filtrage des PPE a-t-il lieu de façon continue ?	
C126	Veuillez indiquer le nombre moyen approximatif de jours nécessaires à la réévaluation du statut de PPE après des événements (tels que des changements de fonctions politiques).	
C127	Les PPE font-elles l'objet d'une surveillance accrue ?	
C128	Votre entité considère-t-elle toutes les relations PPE comme à haut risque de LCB/FT-P-C ?	
C129	Parmi votre clientèle, avez-vous des personnes qui sont devenues des PPE en cours de la relation d'affaire pendant la période de déclaration ?	
	1.14 Déclarations d'opérations suspectes	
C130	Votre entité s'est-elle enregistrée dans goAML ?	

C#	Question Text	Instructions
C131	Veuillez préciser pourquoi.	(lorsque la réponse ci-dessus est non)
C132	Avez-vous identifié ou reporté des transactions ou activités suspectes à votre compliance officer au cours de la période de déclaration ?	
C133	Prière d'indiquer le nombre total d'opérations et d'activités suspectes identifiées et déclarées en interne (au niveau de votre entité) au responsable de la conformité au cours de la période de déclaration.	
C134	Votre entité a-t-elle déposé des DOS/DAS auprès de la CRF au cours de la période de déclaration ?	
C135	Veuillez indiquer le nombre total de DOS/ DAS transmis à la CRF au cours de la période de déclaration.	
C136	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au financement du terrorisme que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le nombre d'opérations suspectes, liées au financement du terrorisme, qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco (https://amsf.mc).
C137	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées au blanchiment de capitaux que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	L'entité déclarante devrait indiquer le nombre d'opérations suspectes, liées au blanchiment de capitaux, qu'elle a déclaré à la CRF de Monaco (https://amsf.mc).
C138	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées aux sanctions financières ciblées que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
C139	Prière d'indiquer le nombre total de DOS/DAS liées à une autre raison non-mentionnée ci-dessus que votre entité a déclaré à la CRF au cours de la période de déclaration.	
C140	Votre entité a-t-elle réagi en interne aux opérations suspectes ?	
C141	Votre entité a-t-elle pris des mesures pour renforcer les contrôles internes en matière de LCB/FT-P-C, amender les politiques et procédures ou entreprendre d'autres procédures pour améliorer la déclaration des opérations suspectes au cours de la période de déclaration ?	
1.15 Retours et commentaires		
C142	Avez-vous des commentaires sur l'une des questions de cette section ?	
C143	Prière de partager vos retours et vos commentaires au sujet de cette section.	

Instructions, Signatories

S#	Question Text	Instructions
Signataires		
S1	La ou les personnes dont le nom et le titre sont ajoutés ici attestent qu'elles ont fourni des réponses exactes aux questions, au mieux de leurs capacités.	
S2	Le nom et le titre de la personne ajoutée ici attestent qu'elle est dûment autorisée à représenter l'entité déclarante et qu'elle s'est assurée que les données soumises ont été correctement examinées et constituent une représentation exacte, au mieux de ses capacités.	
S3	Avez-vous besoin de rendre ce questionnaire sous forme incomplète ?	Si ce n'est pas le cas, prière d'écrire « Complet ». Si c'est le cas, prière d'indiquer la raison de la soumission d'un questionnaire incomplet. Une soumission incomplète peut entraîner une attention supplémentaire ou d'autres actions.